

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture-Boussey

Séance du 7 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept novembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture-Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 31 octobre 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 18

- Présents : 16

- Votants : 17

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,

M. Francis DAVOUST, Mme Laurence NICOLAS, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Nadine HANNE, M. Michel LAMI, **Adjoints**,

Mme Elodie BREARD, M. David DEGENETAIS, Mme Muriel DESRAYAUD, M. Jean-Marie LUCIANI, M. Sébastien MERTZ, Mme Marie-Christine MICHEL, et M. Jean-Pierre OSMONT, Mme Sandrine SALESSES, Mme Khadija VACHEZ, et Mme Corinne WILHELMY **Conseillers municipaux**.

Absents / excusés : M. Cédric LARCHER donne pouvoir à Jean-Pierre OSMONT, Mme Jocelyne PASQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

ORDRE DU JOUR

- ✚ Finances – Budget et vente des parcelles de la zone d'activité
- ✚ Avis sur la convention relative au stockage et épandage de digestas sur le territoire d'EPN
- ✚ Finances – Demande de Fonds de concours
- ✚ Finances – Convention relative à la cuisine centrale
- ✚ Ressources Humaines – Ouverture d'un poste d'agent technique
- ✚ Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs
- ✚ Présentation du rapport d'activité 2024 d'EPN
- ✚ Présentation du rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (SIAEVE)
- ✚ Rapport des commissions
- ✚ Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Finances – Budget et vente des parcelles de la zone d'activité

A - Patrimoine – domaine public, cession de parcelles - tarification

DELIBERATION N°2025-11-06-001 (DELIBERATION N°2025-06-06-007 Modificative)

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu plusieurs demandes d'entreprises désireuses d'acquérir une parcelle dans la zone d'activité communale.

Pour permettre la vente d'une partie de la parcelle une division a été effectuée. Le plan de bornage est annexé.

Des travaux de voirie et de réseaux sont à prévoir.

Les prix de vente pour les parcelles issues de la parcelle ZC 267 sont proposé comme suit :

- *Pour la parcelle ZC 340 de 5 097 m², sis 26 chemin de BousseY, est fixé à 10 euros **HT** le m², soit 50 970 € **HT**, 61 164 TTC compte tenu la prise en charge du retrait des haies par l'acquéreur*
- *Pour la parcelle ZC 341 de 5 544 m², sis 28 chemin de BousseY, est fixé à 15 euros **HT** le m², soit 83 160 € **HT**, 99 792 TTC*
- *Pour la parcelle ZC 342 de 3 415 m², sis 24 chemin de BousseY, est fixé à 15 euros **HT** le m², soit 51 225 € **HT**, 61 470 TTC*

En considérant une dépréciation de 10 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la vente des parcelles issue de celle cadastrée ZC 267 comme suit :

- *La parcelle ZC 340 de 5 097 m², sis 26 chemin de BousseY, est fixé à 10 euros **HT** le m², soit 50 970 € **HT**, 61 164 TTC compte tenu la prise en charge du retrait des haies par l'acquéreur*
- *La parcelle ZC 341 de 5 544 m², sis 28 chemin de BousseY, est fixé à 15 euros **HT** le m², soit 83 160 € **HT**, 99 792 TTC*
- *La parcelle ZC 342 de 3 415 m², sis 24 chemin de BousseY, est fixé à 15 euros **HT** le m², soit 51 225 € **HT**, 61 470 TTC*

En considérant une dépréciation de 10 %

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

B – Création d'un Budget Annexe

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, dans le cadre notamment, de la division de l'unité foncière ZC n° 267, en lots (zc n°340, zc n° 341, zc n° 342, zc343 et zc 344) il est préconisé de créer un budget annexe à celui de la commune.

En effet, cette opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées. De ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui en justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique.

Cela permettra également de ne pas perturber l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser ainsi le risque financier associé à l'opération.

L'instruction budgétaire M57 prévoit les conditions d'individualisation et en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains.

Les terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l'inventaire intermittent.

Aussi, il est nécessaire de créer un budget annexe, assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, dénommé « Lotissement **ZA de La Garenne** » au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité**,

- Approuve la création d'un budget annexe de comptabilité M57 abrégé, dénommé « Lotissement **ZA de la Garenne** » dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion communale du lotissement destiné à la vente.
- Précise que ce budget sera voté par chapitre.
- Précise que ce budget annexe prend effet à la date de la délibération portant sur sa création.
- Prend acte que toutes les opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe y compris les frais liés aux divers réseaux.
- Opte pour un régime de TVA sur la marge conformément à l'instruction M57 avec un système de déclaration trimestrielle.
- Adopte le système d'inventaire intermittent comme méthode de suivi de la comptabilité de stock.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale.
- Précise que le prix de cession sera défini par délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

C – Budgets : Budget principal : Décision modificative n°3 / Budget annexe « Lotissement ZA de la Garenne » : budget primitif

Le montant des travaux est estimé à 130 000 € HT.

Les dépenses et les recettes seront comptabilisées HT dans le budget annexe. Le lotissement fait l'objet d'avance versée par le BP pour son financement et non d'un emprunt.

Au budget principal, Il est proposé de voter une Décision Modificative pour l'avance versée (article 276348) par le Budget principal au budget annexe et pour modifier la répartition des crédits inscrits sur les chapitres d'investissement afin d'abonder le chapitre 27-article 276348

1/Au budget principal : Budget – Décision modificative n°3

En dépenses d'investissement :

Chapitre 20-article 203 = - 11 000 €
Chapitre 204- article 2041511 = - 7 800 €

Chapitre 21 - article 21538 = - 97 000 €
Chapitre 21- article 2112 = - 14 200 €
Chapitre 27-article 276348 = + 317 094.24 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 024 : +187 094.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°3.

**2/Au budget annexe « Lotissement ZA de la Garenne » :
Budget Primitif**

En dépenses de la section de fonctionnement :

Au chapitre 011 -article 6045 = + 22 000 €
Au chapitre 011- article 605 = +108 000 €
Au chapitre 011- article 6015 = + 187 094.24 €

En recettes de la section de fonctionnement :

Au chapitre 042-article 7133 = + 22 000 €
Au chapitre 042-article 7133 = + 108 000 €
Au chapitre 042- article 7133 = + 187 094.24 €
Au chapitre 70-article 7015 = +185 355 €

En dépenses de la section d'investissement :

Au chapitre 040 -article 3351 = + 187 094.24 €
Au chapitre 040- article 3354 = + 22 000 €
Au chapitre 040- article 3355 = + 108 000 €

En recettes de la section d'investissement :

Au chapitre 16-article 168748 = + 317 094.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le Budget primitif « Lotissement ZA de la Garenne ».

Naturellement, il conviendra d'attendre que le budget annexe soit créé par l'INSEE avant d'envoyer les flux budgétaires du budget primitif du BA au comptable. Ce flux sera accompagné par mail de la délibération rendue exécutoire par la Préfecture.

Avis sur la convention relative au stockage et épandage de digestas sur le territoire d'EPN

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des réunions tenues, notamment en Préfecture, concernant le projet de convention avec Nat'up, nous avons reçu, le projet de « convention tripartite portant sur le stockage sur la commune de Serez et l'épandage sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie de digestats », afin de pouvoir émettre un avis sur :

- Le principe de cette convention,
- Ainsi que sur le projet Nat'up dans son ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Emet un avis défavorable sur :

- **Le principe de cette convention,**
- **Ainsi que sur le projet Nat'up dans son ensemble.**

Finances – Demande de subventions : Fonds de concours

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le traitement des tombes prévu en 2026 par la commune peut faire l'objet de demande de subvention au titre des fonds de concours de l'agglomération d'Evreux Portes de Normandie.

Le projet est :

- Traitement des tombes pour 91 635.00 € HT

Il propose de demander des subventions selon les plans de financement suivants :

Projet	EPN	Auto-financement
Traitement des tombes	45 817.50 €	45 817.50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation du projet sus mentionnés
APPROUVE le devis présenté par Monsieur le Maire

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de :

- 45 817.50 € pour les Travaux de Traitement des tombes

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ces projets.

Finances – Convention relative à la cuisine centrale

Après plusieurs réunions préalables, courant 2023, avec Madame le Maire de Croth, Monsieur le Président du SIS, Monsieur le Président du SIVU, l'aménagement du restaurant scolaire, notamment l'achat d'équipements supplémentaires, l'agrément de cuisine centrale, nous a été délivré.

Nous avons pu démarrer les prestations de repas livrés dès janvier 2024.

- Comme convenu avec ces derniers, et après avoir attendu une année de fonctionnement, les montants des participations relative à l'investissement

supporté ont pu être calculés.

Afin de pouvoir émettre un avis de sommes à payer le SGC demande une convention sur ces modalités.

Monsieur le Maire que cette dernière prévoit :

- La clé de répartition : le nombre de repas livré.

Soit :

Convivivo

Nombre de repas préparés

Période retenue : 1 année depuis la mise en place de la cuisine centrale

	01/24	02/24	03/24	04/24	05/24	06/24	07/24	08/24	09/24	10/24	11/24	12/24	total	
LCB	2167	2242	1865	1671	1887	2313	611	0	2376	1677	2127	1722	20 658	31,03%
BLR / SIS	2147	2132	1779	1662	1755	2290	487	0	2591	1755	2227	1891	20 716	31,11%
CROTH	1337	1411	1223	1095	1206	1572	347	0	1696	1017	1391	1133	13 428	20,17%
SIVU	1298	922	1304	463	1293	904	230	841	769	2137	746	874	11 781	17,69%
total	6949	6707	6171	4891	6141	7079	1675	841	7432	6586	6491	5620	66 583	100,00%

LCB

Investissement dans de nouveaux équipements calibrés pour la cuisine centrale :
 34 554.20 HT

Fonds de concours accordés 16 574.60 HT

Répartition de participation à chaque collectivité

LCB	31,03%	5 578,34
BLR / SIS	31,11%	5 594,00
CROTH	20,17%	3 626,00
SIVU	17,69%	3 181,26
Total	100,00%	17 979,60

- Il est proposé que cette convention reprenne la même clé de répartition sur la participation liée aux dépenses de fonctionnement concernant les dépenses liées aux fluides (eau, électricité..) et aux frais généraux, payés par La Couture Boussey.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte la proposition de Monsieur le maire, à 16 voix pour, 1 abstention,

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes de participation.

Ressources Humaines – Ouverture de poste

Monsieur le maire indique que la restructuration des services techniques ont mis en évidence la nécessité de pérenniser un emploi agent technique territorial. Il est donc proposé l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte la proposition de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire explique que considérant les dernières modifications de poste, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la commune. Ce tableau est le reflet de l'organigramme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le tableau des emplois comme suit valable à compter du 7 novembre 2025 :

Intitulé de poste	Grades	Quotité horaire	Pourvu
Directrice générale des services	-DGS 2 000 à 10 000 habitants -Attaché territorial	35h 1 ETP	Oui
Responsable du service de police municipale	-Chef de service PM principal 1 ^{ère} cl -Chef de service PM principal 2 ^{ème} cl -Chef de service PM	35h 1 ETP	Oui
Equipiers de police municipale	-Brigadier-chef principal -Gardien-Brigadier	35h 2 ETP	Oui 2/2
Secrétaire de direction	-Adjoint administratif	35h 1 ETP	OUI
Assistant administratif et financier	-Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl -Adjoint administratif	35h 1 ETP	Oui
Assistants administratifs au service à la population	-Adjoint administratif	35h 2 ETP	Oui 2/2
Responsable de la bibliothèque	-Agent de gestion des bibliothèques	25h 0.71 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique	29,68h 0.85 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique	22.52h 0.64 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	16,84 h 0.48 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	17,50 h 0.50 ETP	Oui
Agents de restauration	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	6,30 h 0.18 ETP	Oui 2/2
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-agent technique en renfort d'activité pour l'année scolaire 2025.2026		Oui
Assistant des écoles maternelles	-ATSEM principal 1 ^{ère} cl -ATSEM principal 2 ^{ème} cl -Adjoint technique Adjoint technique ppal 2eme classe	35h 3 ETP	Oui 3/3
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	- Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	35h 2 ETP	Oui 2/2
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	-Adjoint technique	35h 2 ETP	Oui 2/2
Agent de maintenance polyvalent bâtiment	-Agent de maîtrise - Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h 1 ETP	Oui

	- Adjoint technique principal 2ème classe -Adjoint technique		
Agent de maintenance polyvalent bâtiment	- Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique	35h 1 ETP	Oui
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	Saisonnier 5 mois / an	35h 1 ETP	Non
	Total	22.54 ETP	25/26

Présentation du rapport d'activité 2024 d'EPN

Le rapport a été transmis en même temps que l'ordre du jour.
 Les membres du conseil municipal prennent acte.

Présentation du rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (SIAEVE)

Le rapport a été transmis en même temps que l'ordre du jour. Jean-Marie LUCIANI en expose le contenu.
 Les membres du conseil municipal prennent acte.

Rapport des commissions

- Francis DAVOUST fait part à l'assemblée du maintien de la deuxième fleur au concours des Villes et Villages Fleuris 2025. Cette année la commune avait postulé pour l'obtention de la 3^{ème} fleur. Les élus en charge et les agents ont reçu les responsables du fleurissement et d'environnement de la ville d'Evreux, afin de recevoir leurs préconisations dans cette démarche.

- Michel LAMI a assisté aux conseils d'écoles et en fait le retour.

1. Ecole élémentaire :

Il été accompagné de Muriel DESRAYAUD et Khadija VACHEZ. L'effectif est de 125 élèves. Le prévisionnel à deux ans est problématique puisqu'il y a 31 cm1 pour 18 MS. Les exercices incendie et évacuation se sont déroulés. Il manque un panneau de regroupement du côté du stade.

61% de votant à l'élection des parents d'élèves. Le règlement a été modifié pour y intégrer, notamment, l'interdiction de vêtements trop court. Plusieurs projets sont évoqués : sciences, art, apiculteur, tri sélectif, collaboration avec le MIV, marché de Noël. La kermesse aura lieu le 27/06/2026.

Concernant les travaux du nouveau bloc sanitaire, l'équipe enseignante indique que certaines toilettes sont trop petites. Il convient de vérifier la toilette PMR côté garçon qui pourrait ne pas être accessible.

2. Ecole maternelle :

Il été accompagné de Sandrine SALESSES. L'effectif est de 61 élèves.

Les exercices incendie et évacuation se sont déroulés. Le plan d'évacuation est erroné ; l'école est nommée « Polivert » et le local « infirmerie » est aujourd'hui le bureau de la directrice.

66% de votant à l'élection des parents d'élèves.

Un parent d'élève doit prendre contact avec Michel LAMI, pour aborder la maintenance des TBI. Plusieurs projets sont évoqués : jeux de société avec le SIVU, collaboration avec la bibliothèque, rencontres avec les résidents de la maison de retraite collaboration avec le MIV. La kermesse aura lieu le 27/06/2026.

Un point de vigilance est à apporter à l'adresse diffusée de l'école : 6 rue Hotteterre et non 13 bis rue d'Ezy. Une mise à jour est à faire par les services de la mairie.

Les travaux réalisés cet été de changement des vitrages et isolation sont appréciés par les personnels de l'école. Ils remercient également la mairie pour l'achat des vélos.

- Nadine HANNE évoque :

1. L'école de musique.

128 inscrits à ce jour. Elle remercie Charlotte pour le travail qu'elle a effectué ainsi que Corine (agents administratifs de la mairie). Elle est en contact avec un journaliste d'EPN pour la parution d'un article.

2. Les décorations de fin d'année

Toutes les illuminations seront prêtes pour le 28 novembre.

3. Thé dansant

Un thé dansant se déroulera le 9 novembre, en partenariat avec le Téléthon. 1 euro de reversé par entrée. A ce jour, 123 inscrits.

4. Cérémonie du 11 novembre

Rendez-vous à 11h au monument route d'Ivry, puis 11h30 au monument aux morts, en présence du Sous-Préfet.

- Laurence NICOLAS indique que le bulletin municipal d'octobre vient d'être réceptionné. La distribution est en cours. Il reste néanmoins 2 tournées à répartir. Des volontaires sont trouvés.

- Monsieur le Maire souhaite transmettre quelques informations :

1. A la suite de la difficulté de l'enseigne Carrefour de déposer un projet conforme aux dernières modifications du PLUI ; 60% de végétalisation sur le projet. Monsieur le Maire va adresser un courrier à EPN afin de lever cette contrainte et de repasser à 40% dans les zones en développement économique. Ces derniers rencontrent également un problème lié au coût de construction qui remet en question leur implantation. Monsieur le Maire indique qu'il rencontrera une autre enseigne.

2. La construction d'un Padel, sur les anciens cours de tennis se finalise. Elle sera complétée par l'implantation d'un autre jeu de type Picket ball. La mairie a conventionné avec une association pour l'implantation et l'exploitation de ce nouvel équipement. Les conditions d'utilisations seront diffusées prochainement.

3. Retour sur la réunion publique organisée par le bailleur Habitat de Normandie. Une personne est venue. Rappel du projet : il s'agit de la construction de 4 logements en location / accession. 2 ans de location avant achat. Frais de notaire réduits, et taxe foncière exonérée pendant 15 ans.

Autres informations

- Muriel DESRAYAUD souhaite des précisions sur le projet de cession de parcelles par Emeis. C'est pour le moment à l'état de projet. Monsieur le Maire tiendra informé les élus.
- Khadija VACHEZ demande où en est le dossier à déposer pour le projet de Pôle culturel. Monsieur le Maire signale l'arrêt de collaboration avec l'assistant choisi du fait de son silence. Le dossier a été rédigé par la Directrice générale des

services pour pouvoir déposer les demandes de subvention.

- Elle fait remarquer l'article du bulletin qui informe la remise des galons du Chef de police en présence d'élus locaux. Les élus cités sont les maires des communes de la mutualisation.
- Elle informe l'assemblée que suite aux travaux de voirie route de saint André, les marquages de type zébra ont été repeint devant l'abribus, alors que ce dernier n'est plus utilisé
- Corinne WILHELMY indique des allures excessives par des véhicules route de Serez, ainsi que rue de Nonancourt. Monsieur le Maire va prévenir les agents de PM pour qu'ils s'y postent.
- Elodie BREARD fait part de son emménagement très prochain sur la commune.
- Francis DAVOUST indique que l'association des Tontons Quad'Eure a organisé une sortie le 19 octobre au profit du téléthon. 1 166.04 euros sont reversés.

-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 15 minutes

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie LUCIANI

Le Maire
Sylvain BOREGGIO

Conseil municipal du 7 novembre 2025

BOREGGIO	Sylvain	Maire	
DAVOUST	Francis	Adjoint au Maire	
NICOLAS	Laurence	Adjointe au Maire	
NICOLAS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
HANNE	Nadine	Adjointe au Maire	
LAMI	Michel	Adjoint au Maire	
BREARD	Elodie	Conseillère Municipale	
DEGENETAIS	David	Conseiller Municipal	
DESRAYAUD	Muriel	Conseillère Municipale	
LARCHER	Cédric	Conseiller Municipal	A donné pouvoir à Jean-Pierre OSMONT
LUCIANI	Jean-Marie	Conseiller Municipal	
MERTZ	Sébastien	Conseiller Municipal	
MICHEL	Marie-Christine	Conseillère Municipale	
OSMONT	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
PASQUIER	Jocelyne	Conseillère Municipale	Absente
SALESSES	Sandrine	Conseillère Municipale	
VACHEZ	Khadija	Conseillère Municipale	
WILHELMY	Corinne	Conseillère Municipale	